

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 76-98 du 9 Avril 1976

Portant intérim -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du
Gouvernement ;

VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-
butions des Membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Pour compter du 5 Avril 1976, le Capitaine Augustin HONVOH,
Ministre des Enseignements Technique et Supérieur, assure l'intérim du Minis-
tre des Transports pendant l'absence du Capitaine Léopold AHOUEYA.

ARTICLE 2. - Pour compter du 7 Avril 1976, le Lieutenant-Colonel Richard
RODRIGUEZ, Ministre de l'Equipement, assure l'intérim du Ministre de l'In-
dustrie et de l'Artisanat, pendant l'absence du Lieutenant-Colonel Barthélémy
OHOUENS.

ARTICLE 3. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 9 Avril 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS PR 8 - CS 6 - SGG 4 - Ministères 15 - CNR 4 - EMAT-EMGN-EMSC 8 -
DIM 6 - DGM 8 - DAFA 6 - DSN 4 - Cab.Mil. 4 - SPD 2 - CSM 2 - IAA-DCCT-IGF-
ONEPI-Gde.Ch. 5 - DB-DCF-DC-Solde 5 - DI 4 - DPE-DGAJL-INSAE 6 - DP-DEP 4 -
JORPB 1.-